

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2022

Calendrier du mouvement

Dates	Opérations
Au plus tard le 1 ^{er} avril 2022	Publication des postes vacants pour information
1^{er} avril 2022 – 12h00	Ouverture du serveur MVT1D phase intradépartementale pour la saisie des vœux par les candidats - phase unique d'expression des vœux Publication officielle de la liste des postes vacants
8 avril 2022	Date limite de dépôt candidatures pour les postes spécifiques
CONGES SCOLAIRES DU 9 AU 24 AVRIL 2022	
25 avril au 17 mai 2022	Commissions pour les postes spécifiques
27 avril 2022 – 23h59	Fermeture du serveur MVT1D Date limite de dépôt des pièces justificatives par les candidats via COLIBRIS (annexe 7)
A compter du 28 avril 2022	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>sans barème</u> dans via l'adresse mail académique confirmant la participation au mouvement.
A compter du 5 mai 2022	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>avec le barème initial</u>
Du 6 mai au 20 mai 2022	Phase de sécurisation et correction des barèmes sur sollicitation des candidats concernés <u>Au-delà du 20 mai, le barème ne pourra plus faire l'objet d'appel</u>
A partir du 23 mai 2022	Notification de la disponibilité des accusés de réception des accusés réception <u>avec le barème final</u>
A partir du 10 juin 2022	Communication des résultats du mouvement

Modalités de connexion à l'application MVT1D

L'accès à MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

- Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquez dans le portail des services sur I-Prof 1^{er} degré.
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom + nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).
- Sélectionner Services, puis Accès applications Mobilité 1^{er} degré et enfin Phase Intradépartementale.



Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement interdépartemental, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur départemental d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement intradépartemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72.

En cas :

- De problème de connexion,
- D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,



Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.